



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 26 SEP. 2022

Personne en charge du dossier:

Jean-Luc Schleich

☎ 247 - 82954

SCL: PET 2267 – 1614 / pc

Objet : Pétition n° 2267 – Baisse provisoire du prix des carburants par le biais d'une suspension de la perception des accises et/ou de l'application d'un taux TVA intermédiaire, voire d'un taux TVA réduit.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 22 juin 2022, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre de l'Énergie à l'égard de la pétition n° 2267 relative à l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement



Marc Hansen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'énergie

Réponse du Ministre de l'Énergie à la pétition ordinaire 2267 relative à la baisse des prix des carburants par le biais d'une suspension de la perception des accises et/ou de l'application d'un taux TVA intermédiaire, voire d'un taux TVA réduit.

Suite aux réunions du Comité de coordination tripartite des 22, 23 et 30 mars 2022, l'accord entre le gouvernement, l'Union des entreprises luxembourgeoises et les organisations syndicales LCGB et CGFP prévoit une série de mesures visant à atténuer les effets de la pression inflationniste actuelle aussi bien sur les entreprises que sur les ménages.

Le paquet des mesures contient d'une part des aides aux entreprises et d'autre part des mesures en faveur du pouvoir d'achat des personnes physiques. Dans ce contexte, les prix de l'essence et du diesel ont été réduits de 7,5 cents par litre jusqu'à fin août 2022 par le biais d'une baisse des accises sur ces produits. Par ailleurs, pour le gazole de chauffage une subvention de 7,5 cents par litre est appliquée jusqu'à fin décembre 2022.

Dans l'ensemble, le Gouvernement a décidé cette année, à la suite de la table-ronde énergie et de la réunion du Comité de coordination tripartite, l'attribution d'aides directes à hauteur de 923 millions d'euros et d'aides sous forme de garanties à hauteur de 500 millions d'euros, ceci afin de soutenir financièrement les citoyens et les entreprises.

Dans cette situation difficile, le Gouvernement veillera également à maintenir son soutien aux citoyens et aux entreprises. C'est pour cette raison que le Gouvernement continue à miser sur le dialogue social qui a fait ses preuves dans le passé en produisant des solutions tangibles pour les citoyens et les entreprises. L'accord tripartite du 31 mars 2022 prévoit la tenue d'une nouvelle réunion du Comité de coordination tripartite en cas de détérioration de la situation économique et sociale. Dans ce contexte, le Gouvernement a invité les partenaires sociaux pour une telle réunion et les consultations sur un troisième paquet de soutien pour les citoyens et les entreprises sont en cours.

En parallèle, le Gouvernement est en train d'analyser l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie et d'éventuels problèmes d'approvisionnement sur les infrastructures étatiques et paraétatiques ainsi que sur les infrastructures critiques essentielles. Des mesures tendant à réduire cet impact sont en préparation.